Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20261015-2026_042-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-042

VOIRIE : VALIDATION DES TRAVAUX 2026

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/10/2026
Date d'affichage : 06/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, Alexandre LEFEBVRE, POIRET Marion, POIRIER Pierre, URBAN Sylvain

Absents représentés : GOURANTON Anne par HUON Nathalie, ZOCCALI Martino par LEBRETON Pascal

Secrétaire de séance : URBAN Sylvain

❖ **2026-042. Validation des travaux de voirie route de St Laurent et route de la Fresnaye – année 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du 7 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal approuve le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre et Mer pour la gestion du programme de voirie rurale 2024-2027
Vu l'avis de la commission voirie, réunie le 26 septembre 2026

Monsieur le maire propose de réaliser pour l'année 2026 les travaux suivants :
- Route de la Fresnaye : 27 713.41 € HT
- Route de Saint-Laurent : 22 886.67 € HT

Les travaux, d'un montant total de 50 060.08 € HT (60 072.09 € TTC) seront réalisés par l'entreprise COLAS (convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre et Mer)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide les travaux de voirie 2026,
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

URBAN Sylvain,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON

MAIRIE DE LA BOUILLIE (Côtes-d'Armor)